



AUTORITÉ GUINÉENNE DE L'AVIATION CIVILE

DECISION 2020/N° **0056** MT/AGAC/DG

Portant approbation du plan de formation destiné aux inspecteurs OPS/PEL et AIR

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu** la Loi L/2013/063/CNT du 05 Novembre 2013, portant Code de l'Aviation Civile
- Vu** le Décret D/2017/048/PRG/SGG du 25 Février 2017, portant Création, Attributions, Organisation et fonctionnement de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret D/2018/021/PRG/SGG du 09 Février 2018 portant Nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu** l'Arrêté 2017/N3442/MT/CAB/SGG du 07 Aout 2017 portant adoption des Règlements Aéronautiques de Guinée (RAG) ;

DECIDE

Article 1 : Est approuvé le Plan de Formation destiné aux inspecteurs OPS/PEL et AIR, en annexe à la présente Décision.

Article 2 : Le Directeur de la Sécurité des Vols et les responsables des services concernés sont chargés de l'application de la présente Décision.

Article 3 : La présente Décision qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, entre en vigueur à compter de sa date de signature et sera publiée partout où besoin sera.

Conakry, le **28 DEC. 2020**

Ampliations

- AGAC :1
- DSV :3
- Service OPS :1
- Service AIR :1
- Archives :2/8

Elhadj Mamady KABA